

DÉLIBÉRATION n° 2023-07-08-20

Le conseil d'administration, en sa séance du 08/07/2023,  
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements ;

Vu la délibération n°2020/10/10-2 modifiée du Conseil d'administration en sa séance du 10 octobre 2020 relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés et à la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au directeur ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

## DÉCIDE :

**OBJET : Adhésion au groupement d'achat relatif au futur marché de prestations sociales complémentaires (PSC) de santé**

Un groupement de commandes, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique, est constitué entre les MENJ-MESR-MSJOP et les établissements souhaitant s'y joindre pour satisfaire les besoins de la passation d'un marché relatif à des PSC de santé.

Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la note de présentation, approuve l'adhésion de l'IEP à ce groupement de commande et autorise de ce fait le directeur à signer la convention constitutive du groupement de annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 08/07/2023

Aurélie Robineau-Israël  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **10/07/2023**